

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 26 MARS 1898

SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-nous, par Léon Ledieu.—Mlle Gilberte, par Antonio Pelletier.—Mlle E. Flynn, par F. Picard.—Petite poste en famille.—Poésie : Les voix célestes, par Dr J.-N. Legault.—Nouvelle canadienne : Un rêve, par Louis Fréchette. Le retour au pays, par Rhéa.—Conseils d'élévation.—Poésie—A Zola, par J. Fleury.—Légende Napolitaine : Saint Joseph, patron de la bonne mort, par Rosario.—Mgr Favier.—Je me souviens, par J.-N. Landry.—Poésie : Après une lecture, par Henry Desjardins.—Nos corps enseignants, par F. Picard.—Nos gravures.—Vengeance indienne.—Mlle Antoinette P., par J. Verner.—Les échecs chez les Chinois.—Conseils pratiques.—Nos primes.—Théâtres.—Gravure-devinette.—Choses et autres.—Feuilleton.

GRAVURES.—Le mois de Saint-Joseph : La fuite en Egypte.—Portraits : Mgr Favier, sacré évêque à Pékin ; Mme E. Jacques ; la Révérende Mère Ste-Hélène, de l'Hôtel-Dieu de Québec.—Les ravages de l'inondation à Saint-Hyacinthe et à Saint-Césaire.—Napoléon Ier quittant la grande armée, 1812 (double page).—Accident de chemin de fer à la Côte Saint-Paul.—Les inconvénients de la mode.—Gravure du feuilleton.—Devinette.

A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés lecteurs du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.



Enfin, l'agitation produite par le procès Zola est terminée !

Ce qu'il a fait couler d'encre, ce qu'il a fait dire et écrire de sottises, le procès du "Sans Patrie," auteur de la "Débâcle," de l'"Assommoir," etc., vous le savez ! mais ce que nul n'ignore non plus, c'est le plaisir, la joie douce, les frémissements de jouissance qu'ont éprouvé tous les ennemis ou les envieux de la France, en cette triste circonstance.

Les journaux anglais, allemands et américains se sont évertués à calomnier la justice française à qui mieux mieux, et ont profité du procès Zola pour proclamer *urbi et orbi* l'innocence de Dreyfus.

Personne n'a été dupe de cette manœuvre, car il faut être fou ou profondément vicieux pour supposer un instant que neuf officiers français, composant un conseil de guerre, aient pu condamner injustement un de leurs collègues, un frère d'armes.

On a surtout appuyé sur le fait que Dreyfus avait été jugé à huis-clos ; et j'ai entendu plusieurs étrangers dire qu'en Angleterre ou en Allemagne, les choses ne

se passaient pas ainsi, et qu'un accusé avait toujours le droit d'être jugé publiquement.

C'est une erreur ; il n'y a aucun pays où les espions sont jugés en public, alors qu'il s'agit de secrets d'Etat ; mais, à l'encontre de ce qui se fait en France, les espions en Angleterre et en Allemagne ne subissent généralement pas de procès, on les fait disparaître tout simplement.

C'est ce qu'a candidement avoué un journal allemand, quand il a dit que "la France avait bien eu tort de faire un procès à Dreyfus ; en Allemagne on l'aurait supprimé," c'est-à-dire qu'on l'aurait tué dans un coin et fait passer pour suicidé.

Le Temps, journal très modéré, a fait justice des infamies jetées à la face de la France, dans les termes suivants :

En une matière aussi délicate, les étrangers seraient plus avisés de ne pas intervenir. Car ils compromettent par leur indiscrétion, et surtout par l'accent de leurs polémiques, la cause qu'ils veulent servir. La France n'est pas le seul pays du monde où les erreurs judiciaires puissent se commettre ; mais elle est le seul pays au monde où l'on puisse saisir l'opinion publique du sujet qui nous obsède depuis des mois. Partout ailleurs, en pareil cas, ce serait le silence obéissant, le silence servile. Nul n'oserait élever la voix, et il est assez étrange que nos détracteurs du dehors — si prompts à nous accuser de barbarie — ne constatent même pas la liberté entière avec laquelle s'expriment les publicistes français qui sont de leur avis. Ces publicistes auraient le droit de sourire, et même de se fâcher, quand on a la prétention, de l'autre côté des frontières, de nous décerner en bloc des leçons de libéralisme et de générosité. La France a donné de ces leçons-là au monde ; elle n'a pas à en recevoir. Nous savons, du reste — surtout depuis 1870 — quelle importance médiocre l'Europe réaliste du dix-neuvième siècle attache à la défense du droit et au maintien des traditions généreuses. Nous n'avons pas besoin de rappeler ce que valent les "garanties de la défense" en Allemagne. Nous n'ignorons pas quel est le sort des nationalités opprimées dans une partie de la monarchie austro-hongroise. Enfin, nous connaissons le triste sort des Irlandais...

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres, quand nous voyons la presse étrangère parler de la France avec tant d'injustice et avec une telle affectation de mépris, nous avons bien envie de rappeler à nos voisins la fable de la paille et de la poutre. D'ailleurs, en ce qui concerne les conquêtes de la civilisation et du libéralisme, nous ne nous tiendrions pas pour satisfaits si la France était tout simplement au niveau de l'étranger. Nous sommes, c'est entendu, le laboratoire d'idées de l'univers. C'est pourquoi l'on voit se livrer chez nous, et chez nous seulement, à propos de tout, à l'occasion des moindres incidents comme des plus graves, ces batailles acharnées où chacun donne, de bonne foi, le meilleur de lui-même. C'est notre honneur ; et nous y tenons.

Nous voudrions que, dans des circonstances particulièrement difficiles, la France donnât au monde le spectacle du sang-froid, de la tolérance et du respect des opinions individuelles. Nous avons le souci de la mission de la France, et nous savons les exemples qu'elle peut donner. Mais cette haute idée que nous avons de notre pays et de son rôle dans la civilisation, nous interdit d'accepter l'inconvenance de certaines admonestations venues du dehors. Les recherches désintéressées, les preuves de fait et les expertises auront toujours leur valeur propre, d'où qu'elles viennent. La vérité n'a pas de patrie. Mais il s'agit ici de passions, de tendances et de mouvements d'opinion. A cet égard, tout Français a le droit de penser ce qu'il veut de nos propres affaires, et il peut essayer d'entraîner tous ses compatriotes dans son sentiment. Mais il manque aux étrangers des informations suffisantes, une impartialité réelle, le tact et surtout l'autorité nécessaire pour nous gourmander selon leur caprice. C'est la raison pour laquelle tout citoyen gardant chez nous toute liberté pour exprimer son opinion — il nous flâtrait que l'étranger nous laissât vider entre nous nos querelles et, comme disait Napoléon lui-même, "laver notre linge sale en famille."

Cet article est fort bien pensé ; et la condamnation de Zola a été reconnue comme tellement juste, qu'un soupir de soulagement est sorti de toutes les poitrines vraiment françaises, quand elle a été connue.

L'ovation faite aux ministres et aux généraux a été spontanée, et sincère.

Et pendant qu'en France on reconnaissait une fois de plus que la justice ne s'était pas trompée, on voyait les journaux anglais et américains publier des articles émus sur la triste situation du traître Dreyfus, que l'on comparait à un martyr. Au Canada même, on le

représentait enfermé dans une cage ; on annonçait même qu'on venait d'en doubler les barreaux : et sans la lettre écrite au Star par le consul général de France, beaucoup de canadiens seraient encore sous l'impression que Dreyfus est vraiment encagé.

Voici cette lettre :

Monsieur.— Dans son édition d'hier, votre journal reproduit pour la seconde fois un dessin qui est supposé représenter la prison de Dreyfus à l'île du Diable. Cette prison est une cage d'animal sauvage. Dreyfus n'est pas tenu en prison. La cage n'a jamais existé. Au nombre des nombreuses nouvelles erronées par lesquelles l'opinion publique, sur ce continent, a été trompée dans son appréciation de l'affaire Dreyfus, c'est la seule que je tiens à rectifier. J'en appelle à votre courtoisie ainsi qu'à votre équité pour publier ce démenti et le rendre aussi apparent, dans vos colonnes, que l'a été le dessin. Je demeure, Monsieur, votre obéissant serviteur.

A. KLECZKOWSKI.

Consul général de France au Canada.

* * * On a parlé de possibilité d'erreur judiciaire. Un erreur est toujours possible en quelque pays que ce soit, mais il a été démontré qu'il n'y en a pas eu dans le cas de Dreyfus.

* * * Une erreur judiciaire est tellement possible que nous venons d'en avoir un exemple dans notre pays, dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, où un jeune homme de dix-sept ans a été condamné à mort pour assassinat.

Il devait être pendu le 3 de ce mois, malgré l'évidence de son innocence et ce n'est que le 25 février dernier que l'ordre est arrivé d'Ottawa de le mettre en liberté.

Il n'y avait pas l'ombre de preuve contre lui et cependant douze hommes l'ont trouvé et déclaré coupable et il a été condamné à mort.

On a heureusement reconnu l'erreur : à temps dirait-on, mais ce que personne ne dit, ce sont les souffrances qu'a dû endurer ce malheureux. On ne l'a pas plaint, lui, car on gardait toutes les tendresses, toute la compassion pour un bandit, traître à son pays et pour un écrivain sans vergogne.

Beaucoup de gens semblent attacher plus d'importance à la forme qu'au fond dans les procès, et nous en avons bien la preuve dans la campagne que l'on fait en ce moment contre la France. Ne pouvant contester la parfaite justification des verdicts rendus dans les procès Dreyfus et Zola, ils ne cessent cependant de répéter que ces condamnés sont des martyrs — de la justice ? non — de la forme.

Molière a ridiculisé de la belle façon, ces partisans outrés de la forme, il y a plus de deux cents ans.

Autrefois, ici même, dans nos tribunaux, il n'y a pas vingt ans de cela, on usait beaucoup, on abusait même des exceptions à la forme, et c'est heureusement l'abus qui les a rendues plus rares.

* * * Les Anglais — je ne parle pas des Allemands qui, systématiquement, sont opposés à tout ce qui se fait en France, — les Anglais, dis-je, devraient cependant faire de temps en temps leur examen de conscience, avant de critiquer la justice française.

J'ai cité tout à l'heure le cas, l'épouvantable erreur judiciaire qui vient d'avoir lieu, dans notre propre pays, mais, il est un autre point auquel nos gouvernants devraient accorder une certaine attention.

C'est l'exercice du droit de grâce.

On a pendu, il y a six semaines, dans la Province d'Ontario, un garçon de dix-huit ans, à peine, condamné pour avoir assassiné un homme ou une femme, je ne sais plus au juste.

Certes, la condamnation était parfaitement juste, mais, enfin, on aurait pu prendre en considération la jeunesse du misérable et, peut-être commuer sa peine.

On ne l'a pas fait, alors que grâce a été faite à Shortis qui, de sang-froid, a tué deux honnêtes citoyens et blessé grièvement deux autres.

On ne l'a pas fait, mais déjà on fait circuler de requêtes en faveur de Nulty, ce bandit qui a assassiné ses trois sœurs et son frère.